

Congrès départemental de l'A.N.A.C.R. : reconnaître la spécificité du combat clandestin

SAINT-NAZAIRE. — Plus de deux cents délégués des trois comités — Nantes, Rezé, Saint-Nazaire — de l'A.N.A.C.R. participaient samedi et dimanche au congrès départemental de l'association, à la Maison du Peuple de Saint-Nazaire.

Ayant suscité la participation de nombreuses personnalités, cette manifestation était l'occasion de rendre un hommage particulier à Jean-de-Neyman, professeur et résistant communiste, dernier combattant de l'ombre à avoir été fusillé par les nazis dans la poche de Saint-Nazaire.

Des médailles étaient également remises en présence du lieutenant-colonel Dubois, représentant le général Olléris, commandant de la 33^e division militaire et médaillé de la Résistance. Ces distinctions revenaient à MM. Ephrem Vaillant, Jean Labbé, Maurice Vince, Georges Sorin, Maurice Frémery et Pierre Pinel. Une Croix du Combattant était aussi, fait assez exceptionnel, remis à une femme, M^{me} Agathe Le Dimna, par son propre fils, le capitaine Le Dimna. Combattante de la Résistance dans le groupe de Beslé et Langon, un des points forts de la Résistance dans le département. Sabotages de voies ferrées, de pylones à haute-tension, de signaux SNCF, etc ; tels étaient les faits évoqués avec l'itinéraire d'une femme ayant participé à l'action.

Les travaux du congrès allaient par ailleurs porter largement sur les thèmes chers à l'A.N.A.C.R. : paix, désarmement, sensibilisation des



jeunes à leur proche histoire. Des interventions ne manquaient pas d'évoquer la résurgence contemporaine du racismisme et du nazisme, des mouvements d'extrême-droite, une allusion à l'audience de M. Le Pen et au Front National ayant même été faite.

De plus, la nécessité de voir reconnue la spécificité du combat clandestin était mise en relief. Des acquis ont déjà été obtenus, avec notamment une reconnaissance du temps de combat pour les résistants de la poche qui devrait faire jurisprudence au plan national.

Jusqu'alors, ceux-ci étaient considérés comme combattants jusqu'au 15 août 1944, alors que pour eux la guerre ne s'est pas achevée avant le 8 mai 1945. De même, des motions étaient adoptées pour que soit admise la permanence du combat dans la clandestinité et pour que les évadés des trains de la mort obtiennent le statut de déportés.

A noter enfin l'appel lancé à tous pour une participation en juin prochain à l'inauguration d'un monument en mémoire de la Résistance, à Saint-Marcel, dans le Morbihan.